



Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés (FIPI) soutient des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Le service de la Cohésion sociale vient de publier l'appel à projets FIPI 2019 sur le lien suivant <https://www.spsb.brussels/espace-pro/appel-projets-fipi-2019>

La clôture des candidatures est fixée au 30 novembre 2018 à 12h au plus tard.

Pour rappel, en ce qui concerne la procédure d'introduction des demandes de subvention dans le cadre du FIPI associatif, un questionnaire électronique doit être complété en ligne et envoyé par voie électronique uniquement.

Pour la FIPI communal, un formulaire de demande de subvention (version Word) doit être complété et envoyé directement à votre coordinateur communal par e-mail ET en version papier, toujours avant le 30 novembre 2018 à 12h.